

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 13 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5, et 6 juin 2018**

#### **2018 V.307 Vœu relatif à l'ouverture de la petite ceinture**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant le vœu relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture déposé par Galla Bridier, Pascal Julien et Jes élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP) ;

Considérant l'augmentation prévue du nombre d'habitants liée à la réqualification urbaine apportée par les projets de Paris Nord Est concernant le 18<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant le manque actuel d'espaces verts et de respiration de l'arrondissement malgré leur constante augmentation depuis quelques années et ceux en cours ;

Considérant la participation des habitant.es aux différents moments de concertation et d'élaboration de projets d'usage de la Petite ceinture,

Considérant la nécessité d'un accès aux tronçons concernés pour tou.te.s ;

Considérant qu'en l'état, aucun des tronçons du 18<sup>e</sup> ne répond à cette nécessité ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité lors du conseil d'arrondissement du 18<sup>e</sup> du 30 mars 2015 demandant notamment :

« l'ouverture des tronçons du 18<sup>e</sup> selon le même calendrier que pour les 12<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> soit à compter du premier semestre 2019 », et la nécessité de préserver, d'entretenir, d'animer et d'ouvrir au public cette portion de Petite Ceinture comprise entre la Porte de Saint Ouen et la Porte des Poissonniers en concordance avec la volonté du propriétaire de la conserver comme potentiellement ouverte à du trafic ferroviaire »,

Considérant le projet de convention d'occupation temporaire pour la petite ceinture du 18<sup>e</sup> en cours de discussion entre la Ville et la SNCF ;

Considérant que les jardins du ruisseau occupent durablement l'un des quais de l'ancienne gare de Clignancourt et utilisent ponctuellement la plateforme centrale de la petite ceinture ;

Considérant que la quasi-totalité du tronçon situé entre la rue du Poteau et la porte de Saint-Ouen est située en tunnel ;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil de Paris

émet le vœu :

- qu'un appel à projets soit lancé avant la fin de l'année 2018 en vue de confier le tronçon situé entre la Porte des Poissonniers et la Porte de Clignancourt à un ou plusieurs porteurs de projet chargés d'assurer l'ouverture au public et l'animation ;
- qu'un appel à projets soit lancé, avant la fin de l'année 2018, en vue de confier le tronçon situé entre la Porte de Clignancourt et la rue du Poteau à un ou plusieurs porteurs de projet chargés d'assurer l'ouverture au public et l'animation.
- que seuls les projets permettant un accès gratuit sur toute la longueur du linéaire de ces deux tronçons soient admissibles ;
- que seuls les projets garantissant la protection et la préservation de la biodiversité existante et la richesse paysagère du site soient admissibles ;
- que seuls les projets garantissant la réversibilité des aménagements et la protection du patrimoine ferroviaire soient admissibles ;
- que les projets retenus soient en cohérence avec des projets déjà existants sur le périmètre ;
- que les acteurs historiques occupant la Petite Ceinture dans le 18<sup>e</sup> soient associés dans le cadre de ces appels à projets ;
- que les habitants du 18<sup>e</sup> arrondissement soient tenus informés des différentes étapes des appels à projets et des travaux d'aménagements à venir ;
- de réaffirmer le principe de linéarité et de continuité de la petite ceinture, incluant donc à terme les tunnels.